

PROCÈS VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 7 JUILLET 2014

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 7 juillet 2014 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les Conseillers, Tommy Lacoste, Francis Cloutier, Pierre Paquette et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du Maire Martin Saindon. Les Conseillers Jean Pierre Lessard et Mario Tremblay sont absents.

Sylvain Benoit, Directeur général et Secrétaire-trésorier est également présent.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par M. le Maire Martin Saindon.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-07-07/112

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

4.0 ADOPTION PROCÈS VERBAL

4.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 2 JUIN 2014

2014-07-07/113

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'approuver le procès verbal de la session régulière du 2 juin 2014 tel que distribué.

4.2 SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS VERBAUX

4.2.1 ESTIMATION BUDGÉTAIRE – RÉSEAU D'AQUEDUC ET SANITAIRE SUR LE CHEMIN MAJOR

Considérant l'estimation budgétaire élevée et l'absence de subvention pour ce genre de projet;

Considérant que des prises de niveau ont été effectuées et que les gens nouvellement raccordés n'auraient d'autres choix que d'avoir une pompe pour pousser les eaux usées au réseau existant;

Il est résolu d'oublier le projet.

4.2.2 AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – MATRICULE 0492-86-3496

2014-07-07/114

Considérant la demande d'autorisation d'occupation du domaine public;

Considérant que cette autorisation doit être accordée par résolution du conseil;

PROCES VERBAUX



Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'autoriser l'occupation du domaine public, à savoir le lot numéro 206, par le propriétaire du matricule 0492-86-3496, qui devient le titulaire de cette autorisation aux conditions prévues à l'entente qui devra être obligatoirement signée par les deux parties pour que l'autorisation soit valide.

5.0 RAPPORTS

5.1 MRC

Le Maire fait son rapport des comités de la MRC

5.2 CLD

Rien à signaler.

5.3 Collecte sélective et déchets

La Conseillère Françoise Bouchard fait son rapport de la Régie des déchets et de la rencontre PGMR. (Plan de gestion des matières résiduelles)

5.4 Incendies

Rien à signaler.

5.5 Urbanisme

Rien à signaler.

5.6 CDL

Le Maire discute des développements concernant le projet de magasin général.

5.7 Loisirs

Le Conseiller Tommy Lacoste fait mention qu'il y a eu 40 inscriptions pour le SAE.

5.8 Voirie, aqueduc et égout

Rapport du Directeur général concernant l'avancement des travaux et ceux à venir.

5.9 Direction générale

- Piscine : heures d'ouverture, entente sauveteurs, \$ pour heures réservées au CRDITED, chlorinateur, etc.
- Terrain de tennis : travaux terminés.
- Appel d'offres lancé pour l'asphaltage du ch. Chamberlain sur 950 mètres. Ouverture des soumissions le 4 août.
- Demande du maître de poste.

5.10 Rapport du Maire

- Retour sur les ventes du CRDITED, micro-brasserie, etc.

5.11 CCU

Rien à signaler.

6.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES:

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de

PROCÈS VERBAUX



MUNICIPALITÉ
DE
Dixville

juin et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

7.0 TRÉSORERIE:

7.1.1 LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉPOSE AU CONSEIL LE RAPPORT DES INDICATEURS DE GESTION EXIGÉ PAR LE MAMOT AINSI QUE LE RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 JUIN 2014.

7.1.2 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

2014-07-07/116

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit à été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 5516 à 5574 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 153 121.08\$.

7.1.3 POLITIQUE FAMILIALE

2014-07-07/117

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'accorder, selon la politique de la Municipalité, 300\$ pour un troisième enfant (Ludovik) aux parents Tina Madore et Daniel Cloutier. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.2.1 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

7.2.1 SERVITUDES RÉSEAU D'AQUEDUC ET PUIITS NO. 4

2014-07-07/118

Considérant les servitudes manquantes à obtenir pour le réseau d'aqueduc;

Considérant que la municipalité est propriétaire d'un lot de 100 pieds par 100 pieds pour le puits no. 4 et pour le réservoir mais que ce lot n'est pas situé à l'emplacement réel du puits et du réservoir;

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'autoriser l'arpenteur géomètre Daniel Parent à produire les descriptions techniques des lots 65-P, 68-P, 50-P, 51-P et 69-P pour la somme de 2 200\$ plus taxes. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.2.2 ENTENTE AVEC LA VILLE DE COATICOOK CONCERNANT LA SURVEILLANCE DE LA PISCINE DE DIXVILLE.

2014-07-07/119

Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité d'autoriser le Directeur général à signer l'entente proposé par la Ville de Coaticook concernant la surveillance de la piscine.

PROCES VERBAUX



7.2.3 ENTENTE AVEC LA RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES

Discussion concernant la nouvelle entente. Une décision sera prise à une prochaine séance du conseil.

7.2.4 SUBVENTION POUR NATHAN COURNOYER AU SAE

2014-07-07/120

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière de 250\$ à Nathan Cournoyer pour l'inscription au Service d'Animation Estivale de Dixville. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

8.0 AFFAIRES NOUVELLES

8.1 APPROBATION DE NOUVEAUX MEMBRES AU CCU (COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME)

2014-07-07/121

Considérant le règlement 21 créant un CCU et ses règles de fonctionnement;

Considérant la nécessité que le CCU soit constitué d'au moins un résident de la Municipalité mais aussi l'avantage d'avoir plus d'un citoyen pour siéger à ce comité;

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'accepter les candidatures de Chantale Bouchard et Éric Perreault comme 2^e et 3^e citoyens membres du CCU.

8.2 DÉROGATION MINEURE AU 501 RUE GOYETTE.

2014-07-07/122

Considérant la demande de dérogation mineure 2014-03 pour le lotissement du lot 222 de superficie conforme mais possédant une largeur de façade insuffisante à un chemin public. Lot situé au 501, rue Goyette;

Considérant que cette dérogation permettra de rendre conforme un accès de 10.21 mètres de façade à un chemin public plutôt que 15 mètres tel que stipulé au règlement de lotissement 118 (2010) de la Municipalité;

Considérant que la dérogation servira aussi à diviser des lots qui permettront à la Municipalité d'acquérir deux bâtiments sur la rue Goyette;

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'accorder une dérogation mineure au 501 rue Goyette pour rendre conforme l'accès de 10.21 mètres du lot 222 au chemin public.

8.3 DÉROGATION MINEURE AU 280 CHEMIN PARKER.

2014-07-07/123

Considérant la demande de dérogation mineure 2014-02 pour le lotissement des lots 124, 123-1 et 122-1 de superficies conformes

PROCÈS VERBAUX



mais possédant une largeur de façade insuffisante à un chemin public. Lots situés au 280, chemin Parker;

Considérant que cette dérogation permettra de rendre conforme un accès de 10 mètres de façade à un chemin public plutôt que 15 mètres tel que stipulé au règlement de lotissement 118 (2010) de la Municipalité;

Considérant que la dérogation servira aussi à diviser des lots qui permettront à la Municipalité d'acquérir la piscine;

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'accorder une dérogation mineure au 280 chemin Parker pour rendre conforme l'accès de 10 mètres des lots 124, 123-1 et 122-1 au chemin public.

8.4 PLANIFICATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2014 POUR LA DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

2014-07-07/124

Considérant l'état de nos chemins et notre budget de voirie toujours réduit à cause des réfections occasionnelles de nos trois traverses de chemin de fer;

Considérant que les coûts pour la réparation de nos chemins sont évalués à 475 000\$ et répartis comme suit :

Asphalte : Ch. Chamberlain 1 km (suite de 2013) 200 000\$

Rechargement de gravier et drainage des fossés :

Ch. Nadeau	55 000\$
Ch. Boily	20 000\$
Ch. Rang 3	50 000\$
Ch. Rang 2	50 000\$
Ch. Falconer	20 000\$
Ch. Lessard	30 000\$
Ch. Dupont	50 000\$

Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité de faire une demande auprès de M. Guy Hardy, Député de St-François, dans le cadre du PAARRM.

8.5 VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES - LE 13 NOVEMBRE 2014 - EXTRAIT DE L'ÉTAT

2014-07-07/125

ATTENDU que conformément à l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le secrétaire-trésorier doit préparer, dans le cours du mois de juillet, un état des personnes endettées pour taxes impayées à la municipalité ;

ATTENDU que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui ;

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité :

PROCES VERBAUX



MUNICIPALITÉ
DE

Dixville

- a. D'autoriser le secrétaire-trésorier à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel toutes taxes dues au 30 juin 2014 auront été payées avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.
- b. D'autoriser le secrétaire-trésorier à exclure de cette vente à l'enchère, l'immeuble pour lequel toutes taxes dues au 30 juin 2014 auront été payées, et pour lequel une entente de paiement pour les taxes 2014 aura été conclue avec le secrétaire-trésorier avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

8.6 DÉPÔT DES INDICES DE GESTION

Le Directeur général dépose le rapport des indices de gestion 2013 au conseil, tel que demandé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le Directeur général à transmettre le rapport au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

8.7 APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE AU PROJET DE COOPÉRATIVE POUR UN MAGASIN GÉNÉRAL DANS LE CŒUR VILLAGEOIS

2014-07-07/126

Considérant la création d'un comité citoyen pour la mise sur pied d'un magasin général sous la forme de coopérative;

Considérant qu'une étude d'opportunités et un sondage ont été fait par la firme Restech dans le cadre du plan de diversification et de développement;

Considérant que les résultats de cette étude sont favorables à la mise en place d'un magasin général;

Il est proposé par le conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet de Coopérative Magasin général.

8.8 VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES - LE 13 NOVEMBRE 2014 - AUTORISATIONS AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

2014-07-07/127

Attendu que conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 536 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

Attendu que conformément à l'article 1039 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 537 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la municipalité fait inscrire, en son nom, ces

PROCÈS VERBAUX



immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes;

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité :

- a. D'autoriser le secrétaire-trésorier ou son représentant à offrir, au nom de la Municipalité de Dixville, le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra jeudi, le 13 novembre 2014 ;
- b. D'autoriser le secrétaire-trésorier à signer, au nom de la Municipalité de Dixville, à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudgé;
- c. D'autoriser l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente;
- d. D'autoriser le secrétaire-trésorier à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées au 30 juin 2014, et ce sujet à la vente à l'enchère.

9.0 AVIS DE MOTION

9.1 RÈGLEMENT RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES

2014-07-07/128

Avis de motion est donné par la Conseillère Françoise Bouchard qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement relatif à la prévention des incendies sera présenté au conseil pour adoption.

Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu copie du projet de règlement.

10.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun.

11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

12.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2014-07-07/129

PROCES VERBAUX



Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 21h05.

Maire

Secrétaire-trésorier